

DEROULEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES LECTEURS



Les seuls supports autorisés sont les bulletins avec texte original et manuscrit (voir RI – art. 1).

L'association départementale **doit impérativement** faire remonter le procès-verbal dûment complété à la Fédération. **Attention le nombre de participants minimum est de 3.**

IMPORTANT

La Fédération enverra les livres retenus par le Comité de lecture aux lauréats sélectionnés de chaque UA (sur demande spécifique, les livres seront expédiés aux UA – prendre contact avec Sandrine VINCENT (vincent@peep.asso.fr ou au 01 44 15 18 14), d'où la nécessité de faire remonter les noms de vos lauréats en temps et en heure afin de ne pas pénaliser le jeune qui doit lire tous les livres sinon son classement ne sera pas pris en compte par l'huissier.

Annonce de l'auteur lauréat 2017

Vendredi 9 juin 2017